

Postes

poste dans tout le pays, leur disait clairement: On augmente les prix, et ne vous attendez pas... Je vais lire le deuxième point de la circulaire du 16 mars 1977, le communiqué SF-7717. Pour la gouverne du ministre, on disait: Les rouleaux et les livrets de nouveaux timbres de 12c. ne seront pas disponibles avant au moins un an.

On venait de changer les prix. Cette année on augmente les tarifs de 12c. à 14c., alors que les bureaux de poste dans les régions du Nord-Ouest québécois n'ont pas encore reçu les timbres de 12c. Et on appelle cela un service sain et une administration saine.

C'est facile à voir la façon dont c'est administré. On en arrive à des déficits monstrueux. Qu'est-ce que le ministre propose pour solutionner ce problème? Je ne veux pas savoir ce que le ministre demande ou met sur les épaules des contribuables canadiens pour payer les déficits de sa mauvaise administration, non, je voudrais savoir ce qu'il entend faire pour réduire les coûts exorbitants du ministère des Postes, et d'augmenter le service à l'ensemble de la population? Peut-être qu'à ce moment-là les gens seront intéressés à payer un peu plus cher le timbre qu'ils vont mettre sur la lettre.

Lorsque le ministre dit que ses spécialistes sont renversés de voir que finalement il y a moins de lettres mises à la poste, c'est compréhensible, on leur demande deux fois le prix et on leur donne quatre fois moins de service. Cela continuera, il ne faut pas s'en faire, et cela revient toujours, par exemple, sur le dos des petites municipalités. Le ministre dit, dans le communiqué attaché à son discours, que l'on pourra économiser 50c. sur l'affranchissement d'un colis par avion de 10 livres, ou \$2 sur un colis par avion de 50 livres acheminé de Montréal à Toronto. Pour ces régions-là c'est bien, mais les régions périphériques qui, elles, emploient massivement le courrier, ce sont elles qui finalement paient le coût de la mauvaise administration du ministère des Postes.

Dans les grands centres, et le ministre le mentionne dans son discours, il est entendu que les gens font des transactions électroniques avec leurs banques; cela est entendu que dans les grandes villes, d'un commerce à l'autre, d'une industrie à l'autre, on établit un service de courrier. Pourquoi? Parce que le ministère des Postes n'est pas adéquat et ne donne pas le service. Mais ceux qui sont obligés de payer massivement ce manque administratif, ce sont les gens des régions périphériques et éloignées. Comme je le disais tantôt, il faut une semaine à une semaine et demie pour envoyer une lettre à la paroisse voisine, parce que l'automatisation oblige la lettre à passer dans un centre de distribution, puis dans un centre de sélection, et à revenir dans le centre de distribution pour aller dans le village voisin. C'est cela que l'automatisation a apporté avec 568 millions de dollars de déficit.

Dans l'ensemble, nous ne sommes pas heureux de la décision du ministre, et j'ai hâte de voir le ministre se lever pour nous dire de quelle façon il va solutionner les problèmes administratifs dans son ministère, au lieu de toujours faire porter l'odieuse des mauvais jugements sur le dos des contribuables et des gens qui se servent du ministère des postes.

En conclusion, monsieur le président, je voudrais signaler au ministre qu'effectivement les Postes intéressent les députés, comme il le disait dans sa conclusion, et cela intéresse davantage ceux qui communiquent entre eux dans nos circonscrip-

tions, savoir les personnes qui ont droit à un service adéquat dans tout le pays et qui ne l'ont pas présentement.

Il existe encore des localités, le ministre le dit, où l'on est obligé d'ouvrir de nouveaux bureaux, alors que dans des régions éloignées, avec des baux de 10 ans, on doit renouveler les baux présentement, et payer des augmentations aux gens qui louent les locaux. Cela est encore en discussion. Cela ne se paie pas ces choses-là. Cela retarde, et on dit: Bien il faut augmenter les prix pour couvrir les dépenses, mais les dépenses on ne les paie pas dans bien des cas et on retarde à les payer.

Alors dans l'ensemble c'est tout simplement, monsieur le président, une acceptation. Le ministre déclare indirectement aujourd'hui qu'il est conscient que son ministère est mal administré, mais que tout ce qu'il est disposé à faire c'est encore de surtaxer les gens qui emploient les postes comme les autres qui vont payer des taxes. Tout ce que son parti a été capable de faire depuis qu'il est au pouvoir, c'est de laisser les choses pourrir et de toujours continuer à charger et à mettre le blâme sur le dos des citoyens canadiens.

● (1602)

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit d'une déclaration par laquelle on annonce un changement qui aura lieu à un moment donné. Je me rends donc compte qu'on voudrait poser des questions aujourd'hui, mais celles-ci devraient être de nature générale. Les députés auront d'autres occasions d'examiner la question en détail, mais aujourd'hui, il serait à propos, je pense, de donner la parole à deux ou trois députés pour poser des questions.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre a annoncé une majoration du tarif postal pour le courrier de la première classe et, si j'ai bien compris, il a dit que son ministère publierait un communiqué dans lequel seraient annoncées les majorations de tarif pour le courrier des autres catégories. D'après mon expérience, les ministres des Postes qui se sont succédé se sont empressés de signaler les déficits du courrier de la première classe et la majoration des tarifs, mais ils ont quelque peu hésité à donner à la Chambre des renseignements concernant les déficits accusés par les autres catégories de courrier. Je songe notamment au...

● (1612)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au courrier de rebut.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): ... au courrier de rebut et aux imprimés publicitaires adressés à l'occupant, à certains journaux et autre publicité. Le ministre ne peut se contenter de nous dire que le tarif du courrier de la première classe passera de 12 à 14c., pour s'en remettre ensuite à un communiqué de son ministère du soin de nous renseigner davantage.

Le ministre peut-il nous dire dès maintenant quel a été le déficit pour les autres catégories de courrier, quelle sera en comparaison la hausse des coûts d'exploitation pour ces autres catégories de courrier et en quoi ces hausses de tarif réduiront les déficits pour ces diverses catégories de courrier? S'il ne dispose pas de ces renseignements en ce moment, s'engagera-t-il à nous les fournir soit en faisant une déclaration à l'appel des motions soit en demandant à la Chambre demain ou après-demain la permission de les faire consigner au hansard?